



Lettre de consultation

**FOURNITURE DE COLIS DE NOEL
POUR LES AINES DE LA VILLE
DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM**

**Date limite de réception des offres
Le mardi 30 juin 2026 à 18 Heures**

FOURNITURE ET CONFECTION DE COLIS « FETE »

POUR PERSONNES SEULES ET COUPLES

1) Objet de la demande :

Les prestations, objet de la demande de remise d'offre, concernant la fourniture et la confection de colis « festifs » pour personnes seules et couples.

2) Consistance des fournitures :

➤ Environ 610 colis « Personnes seules » et 360 colis « couples »
Ces chiffres pouvant varier de plus ou moins 10%

➤ Le colis de fête de Noël pour 1 personne devra contenir au minimum

- Un ½ vin blanc et un pochon de biscuits secs salés
- 1 velouté
- Un plat cuisiné volailles
- 1 sachet de pâtes multicolores
- Une boîte de chocolats
- Un sachet de 2 tranches de pain d'épice
- Un sachet de 3 biscuits (au choix)
- Une valisette en carton

➤ Le colis de fête de Noël pour 2 personnes devra contenir la même chose que le colis 1 personne mais cette fois pour 2 personnes avec en supplément une 1/2 bouteille de vin rouge.

➤ De plus, il sera nécessaire de prévoir 75 colis de fête pour une personne garni de 13 produits sucrés divers conditionnés dans une valisette également (2 jus de fruits, chocolat en poudre, bonbons, biscuits, guimauve...)

Les produits seront livrés conditionnés dans un contenant adapté pour faciliter le transport et la distribution aux bénéficiaires.

3) Procédure :

Sans objet. Achat inférieur à 25 000 € HT (article 11 du CMP).

4) Pièces constitutives de l'offre :

La lettre de consultation signée et l'offre de prix détaillée

5) Modalités de présentation des offres :

Les offres seront transmises sous pli cacheté **accompagnées d'un colis échantillon**. Elles porteront la mention :

Offre pour : Fourniture et confection de colis « de fête » pour personnes seules et couples.

Ne pas ouvrir avant la réunion d'ouverture des plis.

- Le spécimen est indispensable pour que l'offre soit prise en compte
- Le candidat veillera à remettre avec son offre un spécimen de chaque colis

Elles devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Mairie de SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM
Place Cotillon Belin
CS 7101
62 505 SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM Cedex

Les envois par voie électronique ne sont pas autorisés.

La date limite de réception des offres est fixée au mardi 30 juin 2026.

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours.

6) Prix :

Les prix seront fermes et non actualisables.

7) Jugement des offres :

L'offre sera évaluée sur un total de 10 points, dont :

- 4 points pour la qualité des produits dans le colis
- 2 points pour la présentation
- 4 points pour le prix

8) Date et lieu de livraison

La livraison fera suite à un bon de commande et interviendra impérativement :

le jeudi 10 décembre 2026

Deux livraisons auront lieu :

Une 1^{ère} livraison aura lieu à la salle des fêtes de la Mairie, Place Cotillon Belin à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM dès 7 h 30 heures.

Une 2^{ème} livraison aura lieu également dès 8 h 00 route de Boulogne, TATINGHEM, Pôle Jeunesse.
(Distance entre les 2 lieux 2,5 kms)

En cas de non-respect des délais de livraison, une pénalité de 5% sera appliquée sur le montant HT.

9) Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande à :

Mairie de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
Place Cotillon Belin CS 7101
62505 SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM Cedex
03.21.98.60.00. ccas@ville-smlt.fr